

Permanence du Maire

Joseph THEBAULT, Maire, assurera une permanence, en mairie, le samedi 28 octobre de 9h30 à 12h.

Formalités : Permis de conduire et carte grise

A partir de début novembre, les guichets de la Préfecture réservés aux permis de conduire et aux cartes grises fermeront. Les usagers devront faire leurs démarches en ligne, directement sur internet.

Repas du CCAS 8 octobre

Le traditionnel repas du CCAS aura lieu le **dimanche 8 octobre** à 12h30 à la Salle Polyvalente. Les personnes âgées de 70 ans et plus, qui n'auraient pas reçu leur invitation sont invitées à le signaler en Mairie auprès de Mme SIMON 02.99.06.18.25.

PLU - Enquête publique - RAPPEL ▶ au 06/10

Le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté par le Conseil Municipal le 30 août 2016, a été soumis à enquête publique du 22 décembre au 13 février 2017. Suite à la prise de la compétence « élaboration du PLU et évolution des PLU communaux » par Montfort Communauté, le conseil communautaire a approuvé le PLU le 23 mars après avis du conseil municipal. Il a retiré cette délibération afin qu'une nouvelle enquête soit prescrite par le Président de Montfort Communauté, du fait de ce transfert de compétences. En cours, cette enquête publique s'achèvera le vendredi 6 octobre 2017. Le dossier est consultable à l'Hôtel de la Communauté, 4 place du Tribunal à Montfort, et sur le site internet de la Communauté www.montfortcommunaute.bzh, et en mairie de Bédée et consigner ses observations sur le registre d'enquête :

▶ à l'Hôtel de la Communauté du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 ;

▶ en mairie de Bédée :

- Le lundi et mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 ;

- Le mardi, jeudi et samedi de 9h00 à 12h00 ;

- Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;

Ou les adresser par courrier postal à Montfort Communauté à l'attention du Commissaire enquêteur ou par courriel à enquetepublique@montfortcommunaute.bzh.

Madame Michèle PHILIPPE, commissaire enquêteur, assurera la **dernière permanence en mairie de Bédée le vendredi 6 octobre 2017 de 14h00 à 17h00.**

Atelier Nutrition Santé Séniors 4 octobre

L'ASEPT Bretagne, en partenariat avec le CCAS de Bédée, vous propose un atelier santé nutrition séniors, sur 9 séances au Centre social. Réunion d'information, gratuite, ouverte à toutes les personnes retraitées de 55 ans et plus, le mercredi 4 octobre à 9h30, au Centre social de Bédée. Infos au 02 99 06 18 25.

Alerte sanglier

La fédération départementale des chasseurs d'Ille et Vilaine ouvre le service Alerte Sanglier. L'objectif est de suivre l'évolution de la population de sangliers sur le département 35 et d'apporter le plus rapidement possible des réponses efficaces aux problèmes causés par cette espèce. Ce formulaire n'a pas vocation à se substituer à la procédure d'indemnisation des dégâts de gibier prévue par les textes réglementaires.

Ce service est accessible sur la page d'accueil du site www.fdc35.com

Le conseil du mois d'octobre

L'automne approche ! Le service des espaces verts vous conseille de tailler vos arbustes et haies de conifères. Vos potagers apprécieront les semis d'engrais vert (Phacélie, ...)

Broyez du vert

Montfort Communauté propose à tous les habitants de son territoire de profiter d'une carte de réduction pour :

- la location d'un broyeur auprès d'une entreprise partenaire
- la location + la prestation de broyage à domicile par un partenaire de la collectivité.

Pourquoi broyer ? Pour réduire ses apports en déchèterie, éviter le transport des déchets, créer son paillage « maison », alimenter son composteur

Comment en bénéficier ? Remplir un formulaire de demande auprès du service Développement Durable de Montfort Communauté et présenter un justificatif de domicile.

- une carte de réduction et une liste des partenaires de l'opération vous seront remises

- Présenter votre carte de réduction au partenaire lors de la demande de location (la réduction sera directement appliquée sur votre facture dans la limite de 2 demi-journées /an/foyer).

Montant de la réduction ? Montfort Communauté prend en charge 20 € pour la ½ journée de location du broyeur et 30 € pour la ½ journée de location avec prestation de broyage à domicile.

Dans le cadre du broyage à domicile, vous pouvez bénéficier d'une déduction d'impôt pour la prestation de service. + d'infos : www.impots.gouv.fr. Plus d'info au 02 99 09 88 10



dimanche 15 octobre
Fête de la soupe
 de Bédée
 Entrée gratuite
 Jardin Médiéval de la
 au jardin médiéval
 à partir de 14h30
 Centre social en cas de pluie
 Nombreuses animations buvette
 Venez nombreux jouer ou déguster les meilleures soupes de Bédée !!!
 L'ÉDÉE Organisation : la municipalité avec le soutien des associations de la commune de Bédée IPSN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/09/2017

Présidé par Joseph THÉBAULT, Maire.

PRÉSENTS : Régine LEFEUVRE, Jean-Paul OLLIVIER, Elisabeth ABADIE, Agnès BOUVET, Lionel FAUCHEUX, **Adjoints**, Michel HALOUX, Agnès GODREUIL, Francine RABINIAUX, Nicolas AUBIN, Béatrice GAYVRAMA, Nicolas DURET, Sophie RABORY, David PIPLIN, Sylvie POIZAT, Hervé BOUSSION, Christelle CALLAREC.

EXCUSES / PROCURATIONS : Jean RONSIN à Agnès BOUVET, Isabelle ROULLÉ à Elisabeth ABADIE, Bernard BROUAZIN à Jean-Paul OLLIVIER, Jean-Paul RONSIN à Régine LEFEUVRE, Christelle BROUCHON à Béatrice GAYVRAMA, Christelle GENETAY à Michel HALOUX, Ingrid CHRISTOPHE à Joseph THEBAULT, Sébastien GOUDARD à Lionel FAUCHEUX, Christelle TESSIER à Francine RABINIAUX, Philippe BOUCHET à Sylvie POIZAT.

SECRETAIRE de SEANCE : Lionel FAUCHEUX.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 JUILLET

Monsieur Le Maire soumet au vote le compte-rendu de la séance du 3 juillet 2017. A l'unanimité, le Conseil Municipal l'approuve.

STATUTS de MONTFORT COMMUNAUTE : COMPETENCE « EAU »

Le 15 juin dernier, le Conseil Communautaire a délibéré sur la modification de ses statuts pour ajouter la compétence « eau ». Cette modification s'inscrit dans le cadre de La Loi NOTRe du 7 août 2015, dont l'article 66 prévoit le transfert de compétence « Eau » aux EPCI à compter du 1er janvier 2020. Le conseil communautaire a souhaité anticiper cette échéance, afin d'intégrer cette compétence à titre optionnel, à compter du 1er janvier 2018. Montfort Communauté est éligible à la DGF bonifiée, qui sera maintenue si elle exerce une 9ème compétence sur les 12 prévues à l'article 65 de la Loi NOTRe (224 000€).

Monsieur Le Maire évoque la gestion de l'eau potable par les 8 communes membres (membres de 3 syndicats et l'une en régie municipale), en précisant que les choix du mode de gestion et de délégations interviendront ultérieurement. La commune a fait partie du Syndicat de Rophemel jusqu'en 2014, puis elle a adhéré à titre volontaire à CEBR (Collectivité Eau du Bassin Rennais) qui est chargé de la production et de la distribution d'eau potable.

Soumis au vote, la modification statutaire est adoptée à l'unanimité.

LA BASTILLE : APPROBATION DU PLAN D'AMENAGEMENT

Monsieur Le Maire rappelle que le bureau d'études Archipôle a été missionné pour étudier l'aménagement du secteur de la Bastille ; secteur de 3,5 Ha que possède la commune. Au PLU révisé, il a fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP), qui suppose de réfléchir à son aménagement futur dans sa globalité. Le bureau d'études a élaboré des scénarios d'aménagement en traduisant les objectifs suivants :

- développer le secteur de la Bastille en l'accrochant au cœur de ville pour avoir, à terme un centre concentrique et équilibré,
- prévoir des voiries et liaisons douces desservant ce quartier en lien avec sa périphérie à usage automobile, piéton et cycliste,
- densifier avec une intégration d'habitat (individuel et collectif), notamment des logements adaptés et non médicalisés pour des seniors qui apprécieront la proximité des commerces et services,
- développer des services indépendants et intégrés au développement de l'habitat (dont un pôle santé),
- consolider et renforcer le tissu commercial en intégrant aussi à la réflexion le marché hebdomadaire du samedi qui pourrait évoluer autour d'une petite halle,
- maintenir et déplacer le parking poids-lourds,
- réfléchir au plan de circulation et de desserte du quartier et ses abords, et végétaliser le quartier.

L'étude a commencé au début de l'année 2017. Les premiers scénarios d'aménagement ont été présentés à la commission urbanisme en février. Ils ont évolué en tenant compte des demandes et des choix non retenus de la collectivité.

Le 10ème scénario correspond à la finalisation de l'étude.

Joseph THEBAULT, Maire l'explique en présentant :

- la trame des futures voies qui vont mailler le quartier,
- le maintien de la place du marché qui sera reconfigurée avec l'ajout d'une halle ouverte à terme,
- la localisation du pôle santé et de la résidence « seniors » sur l'emprise de l'actuel parking poids-lourds,

- la création d'un espace vert central,
- les possibilités de densification en lots libres ou maisons groupées au sud du cimetière et le long de la rue de la Bastille,
- le transfert du parking poids-lourds qui aura un format plus grand que l'actuel parking en lui ajoutant une zone de covoiturage,
- la confortation des commerces et des services pouvant s'installer en rez-de-chaussée d'immeubles, puisque ce quartier doit faire l'objet d'une densification imposée par les orientations du SCoT,
- des logements collectifs à l'arrière de la rue de Dinan, sachant que les affectations des typologies de logements pourront évoluer selon les demandes,

- le maintien de l'accès technique sur le côté du cimetière,
- des liaisons douces et la requalification de la rue de la Bastille.

Les débats ont porté sur :

- le besoin de parkings en dehors du résidentiel (Sophie RABORY). Joseph THEBAULT répond qu'on en a beaucoup rapport à d'autres communes, mais qu'il en faudra effectivement dans la mesure où ce projet va générer du flux. Il faudra aussi résoudre les pratiques de covoiturage en centre-bourg et déplacer l'arrêt de bus à terme, pour développer l'usage du transport collectif. Il ajoute que les commerçants avaient été concertés dans le cadre des ateliers participatifs du PLU et qu'ils étaient favorables au déplacement du parking poids-lourds. Michel HALOUX suggère de dédier un espace spécialement pour les camions frigorifiques.

- L'accueil des camping-caristes dans ce secteur impliquera de déplacer les bornes de vidange et de rechargement électrique. Les lieux ne sont pas définis à ce jour.

- Sur la taille des lots libres (Sophie RABORY), Joseph THEBAULT indique qu'ils seront petits car il faut densifier, et qu'ils représenteront une recette importante dans le financement de l'opération. La commune vendra ce secteur par « emprises », susceptibles d'évoluer par rapport à ce plan, selon les besoins.

- Sur le commerce, Christelle CALLAREC évoque le centre commercial de la Bastille. Joseph THEBAULT, maire, indique que l'étude ne l'englobe pas et que leur parking est privé. Il forme le souhait que le centre commercial s'étoffe dans le cadre de ce projet. Sylvie POIZAT s'interroge sur le réel besoin commercial identifié dans ce projet. Le transfert éventuel de certains commerces/services générera de la disponibilité de locaux ; ce qui contribuera à dynamiser le commerce (Joseph THEBAULT),

- Sur le pôle santé, Joseph THEBAULT indique que les médecins ont été rencontrés sur le projet et qu'une réunion aura prochainement lieu avec les professionnels de santé, avec l'intervention d'un bureau d'études spécialisé dans le domaine des maisons médicales, qui pourrait en être le maître d'ouvrage.

- Plusieurs élus interviennent sur les conditions de circulation à revoir avec les nouvelles voies. Sylvie POIZAT suggère des sens uniques, ce qui ne suscite pas nécessairement l'aval des commerçants (Elisabeth ABADIE). Rien n'est pas projeté à ce jour au niveau du plan de circulation, sauf les transits des poids-lourds par la rue de la Retaudais. Par ailleurs, il y aura des liaisons douces (piétons/cycles) et la rue de la Bastille sera recalibrée.

- l'Espace vert central est apprécié. Il faudra qu'il soit visible pour donner envie d'y aller.

- Répondant à Sylvie POIZAT, le choix du promoteur de la résidence senior n'est pas arrêté, bien que les résidences Helena, construites par Espacil aient été visitées. Ce concept est intéressant et peut répondre aux besoins de certains habitants.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce plan d'aménagement du secteur de la Bastille.

SECTEUR DE LA BASTILLE : CONCERTATION DU PUBLIC

Monsieur Le Maire indique que le plan d'aménagement du secteur de la Bastille sera soumis à la concertation publique. Comme modalités, le conseil municipal, à l'unanimité, prévoit :

- la mise à la disposition en mairie du plan d'aménagement avec une note de présentation et un registre de concertation pour recueillir les observations,
- la mise en ligne du plan d'aménagement et de la note de présentation sur le site internet avec renvoi sur la messagerie de la mairie pour les commentaires,
- une annonce de cette mise à disposition du dossier sur le flash, sur le journal lumineux, et par affichage,
- un article dans le bulletin,
- une réunion publique à la fin de la période de concertation.

GESTION DES PARCELLES DU GOUZET

Madame BOUVET, Adjointe déléguée à l'urbanisme, agriculture et développement durable, rappelle que la commune est propriétaire de 3 parcelles (1,8 Ha) au Gouzet ; acquises pour réaliser la caserne de gendarmerie. Ce projet ayant été abandonné, le conseil municipal a mis ces parcelles à la disposition de SAFER Bretagne, qui les loue à un agriculteur. La commune ne peut pas prolonger cette mise à disposition de SAFER au-delà de 6 ans (3 ans renouvelable 1 fois), car la location serait alors requalifiée de bail rural. Cette période de 6 ans expire le 30 septembre prochain. Il est donc nécessaire de fixer leur mode de gestion possible après cette date, en évitant cette requalification. Consulté, un avocat préconise 3 solutions : 1/ mise à disposition gratuite sans aucune contrepartie. Cela garantit à la commune une entière liberté, 2/ faire des locations de moins d'un hectare, pour une durée de 1 an, en fractionnant cette emprise, 3/ louer à un non exploitant (loisir...).

Ce dossier a été évoqué en commission urbanisme le 7 septembre. Suivant l'avis de la commission, Agnès BOUVET, propose une mise à la disposition gratuite d'agriculteurs regroupés au niveau local, en vue d'un reversement de la vente des récoltes à une œuvre caritative. Une telle pratique a déjà eu lieu par le passé avec un reversement au téléthon. Cela pourrait également concerner les Restos du cœur. La CUMA locale a été contactée et elle est d'accord pour intervenir bénévolement et prêter son matériel. A l'unanimité, le Conseil Municipal retient ce choix.

RÉGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL

Il existe un régime indemnitaire dans la collectivité, sur la base duquel les agents perçoivent un complément de rémunération (prime de fin d'année...). La réglementation a évolué en créant désormais le R.I.F.S.E.E.P (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). Il comprend deux parts :

1°/ l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise). Cette indemnité est liée au poste occupé par l'agent en tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise. Les emplois sont répartis en groupes de fonctions et sont cotés, selon des critères différents par catégorie (A B et C). Cette cotation s'appliquera à un montant de base fixé entre un plancher, et le plafond réglementaire.

2°/ le CI (Complément Indemnitaire) tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Se substituant au régime indemnitaire actuel, le conseil municipal, à l'unanimité, instaure les deux parts :

- l'IFSE aux titulaires et contractuels occupant un emploi permanent, proratisé selon la durée de l'emploi et réduite proportionnellement au-delà de 30 jours d'arrêt maladie par an.
- le Complément Indemnitaire aux titulaires, contractuels occupant un emploi permanent, et aux remplaçants permanents et à l'apprenti. Le montant forfaitaire est soit de 250 € / 500 € / 750 € pour un temps complet, proratisé selon la durée d'emploi. Le montant alloué sera fixé lors de l'entretien annuel.

En tant qu'employeur, Joseph THEBAULT, indique qu'il souhaite valoriser le travail des agents municipaux à travers la formation et l'ajout de matériels facilitant l'exécution de leur travail. Il précise que le nouveau dispositif leur a été présenté, et qu'il n'y aura pas de réduction de l'enveloppe indemnitaire.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

A l'unanimité, le conseil municipal décide de conclure un contrat d'apprentissage permettant un jeune de préparer un Brevet Professionnel en espaces verts, et mandate Monsieur Le Maire à l'effet de signer et exécuter ce contrat.

CREATION D'UN EMPLOI DE CATEGORIE B

En prévision de l'ouverture de la médiathèque en septembre 2018, et conformément aux orientations budgétaires, Monsieur Le Maire propose de créer un emploi de catégorie B de la filière culturelle (cadre d'emploi des assistants du patrimoine et des bibliothèques). La prise de fonctions est souhaitée en janvier 2018. À l'unanimité, le conseil municipal crée cet emploi, à temps complet.

VILLAGE-ETAPE : CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Elisabeth ABADIE, Adjointe « Culture, Tourisme et Communication », se rend régulièrement aux réunions du réseau grand ouest des villages étape. Monsieur Le Maire propose sa candidature pour siéger au conseil d'administration de la Fédération des Villages Etapes. Le mandat est de 3 ans.

À l'unanimité, le conseil Municipal valide cette proposition.

DELEGATIONS AU MAIRE / compléments

A l'unanimité, le conseil municipal complète la délibération du 5 mai 2014, par laquelle il a délégué au Maire certains domaines, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Aux domaines déjà délégués, il ajoute :

- la signature des conventions et le renouvellement de conventions entre les différentes collectivités qui n'ont pas ou peu d'incidences financières ; prêts de matériels, d'expositions, frelon asiatique...,
- la signature des contrats d'apprentissage car les recrutements interviennent parfois au cours de l'été et les documents doivent être prêts pour la rentrée.

CONVENTION DE SERVITUDE

Monsieur Le Maire soumet une convention de servitude de passage de réseau électrique sur une parcelle communale à « La Perrière » (12 m de long sur 0,5 m de large).

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette convention de servitude et autorise Le Maire à la signer.

INFORMATIONS

- 2ème enquête publique du PLU du 5 septembre au 6 octobre. Joseph THEBAULT indique que le conseil communautaire avait approuvé le PLU de Bédée le 23 mars dernier, dans la mesure où Montfort Communauté est devenue compétente en matière PLUI et d'évolution des PLU communaux en fin d'année 2016. La procédure de révision du POS/PLU, prescrite par le conseil municipal en décembre 2014 a été menée jusqu'à l'enquête publique, qui s'est achevée le 13 février 2017. Le transfert de la compétence ayant déjà eu lieu avant cette date, le conseil communautaire a préféré, par précaution, retirer sa délibération d'approbation le 17 juillet, pour qu'une nouvelle enquête publique soit prescrite à l'initiative du président de Montfort Communauté.

- Présentation cartographique de la programmation de la desserte en Très Haut Débit. 1^{er} phase de déploiement 2018/2019 (nord/ouest de l'agglomération rejoignant Pleumeleuc partiellement inclus). 2ème phase : 2019/2023. Participation de Montfort Communauté : 25% du coût global.

- photos des bâtiments dégradés par vandalisme (salle de tennis, WC publics et cages de frappe),
- travaux Vigipirate non engagés car il n'y a pas eu de réponse à la demande de subvention pour ce programme,
- fermeture définitive de la 6ème classe de maternelle validée à la rentrée par l'inspection académique après comptage des effectifs.
- projet Biocoop. Actuellement à Melesse, Biocoop recherchait un site plus grand pour transférer et agrandir sa plate-forme logistique sur 10 Ha. Le site de Tinténiac a été préféré à celui des Mesliers/Gabrielles. Le personnel a pesé dans ce choix pour des raisons de mobilité.

SUBVENTIONS 2017 DU CCAS

ASSOCIATIONS	Montant
Centre de loisirs « La Fourmilière »	2 820,00€ 8 000,00 € (complément)
Halte garderie Parentale « P'tits loustics »	440,00€
Point jeux « Malins - Calins »	440,00€
Club du Beau Chêne	1320,00€
Prévention routière	52.00€
Papillons Blancs	118.00€
AFM Myopathe(délégation 35)	420.00€
Mutilés du Travail FNATH	55.00€
La Croix d'Or	53.00€
Donneurs de sang	194.00€
France Adot 35	35.00€

Nouvelle structure

Le CCAS prend en charge les structures ludiques et les espaces jeux. Prochainement une pyramide sera installée près de la tyrolienne.



Utilisation à partir du 14 octobre après-midi

Espace Jeunes



L'Espace Jeune sera ouvert du lundi 23 octobre au vendredi 3 novembre. Fermé le 1^{er} novembre

Pensez à renouveler votre dossier en mairie

ASSOCIATIONS – ANIMATIONS

Bibliothèque : Animations **24 octobre**

Le Dans le cadre du « Pazapa bd » organisé par Montfort Communauté, la bibliothèque vous propose un atelier « tout en couleur » animé par Marion Barraud, le mardi 24 octobre de 14h à 16h30, sur inscription. Gratuit pour les 8-12 ans.

Inscription : 02 99 07 03 04 ou biblio.bedee@wanadoo.fr

KbaBD **10 et 24 octobre**

Des légumes, du pain, des œufs, des pommes, directement du producteur au consommateur, à Bédée c'est possible !

KbaBD est un groupement d'achat qui favorise les circuits courts, le bio si possible, ou le "raisonné" (légumes de saison, pains bio, œufs bio, pommes et produits dérivés). Chaque adhérent est libre de commander ou non, et de modifier sa commande selon la livraison. La livraison se fait au Centre Social à Bédée (en face des écoles publiques), une fois tous les 15 jours entre 18h30 et 19h30. C'est aussi un lieu de rencontre pour les adhérents. Le groupement est géré par l'association « Le Chantier ».

Venez rejoindre les familles déjà adhérentes !

Site : www.kbabd.fr

Renseignements : Amélie Chevalier : ameliechevalier@hotmail.fr

Valerie Guillerme : valerieguillerme@hotmail.fr

Loto des P'tits Korrigan **20 octobre**

Le super Loto de l'association des P'tits korrigan aura lieu le vendredi 20 octobre 2017 à partir de 20 h 30, à la salle polyvalente de Bédée. Bons d'achat de 400 €, 200 €, 100 et 50 € et divers autres lots. Loto animé par JCO animation. Ouverture des portes 18 h 30.

Visite de la cidrerie Coat Albret **25 octobre**

L'office de tourisme du Pays de Montfort et la cidrerie Coat Albret proposent aux adultes et aux enfants de découvrir la fabrication du cidre, le mercredi 25 octobre 2017 à partir de 9h30.

Au programme ; visite de la cidrerie en pleine période d'activité, en cours de pressage de pommes et dégustation des pommes, du cidre et du jus de pommes.

La visite est gratuite mais la réservation est obligatoire auprès de l'office de tourisme du pays de Montfort.

Rendez-vous à la cidrerie, La Haie Rénier 35137 Bédée.

Réservation : 02 99 09 06 50 - tourisme@paysdemontfort.com

Thé dansant **29 octobre**

Claudine et son orchestre Galaxie animeront le Thé dansant de l'UNC, le dimanche 29 octobre à 14h à la salle polyvalente.

Entrée : 6€. Réservation : 06 60 04 21 60

« La Fourmilière » Stage de cirque

L'association "Charivari", organise, en partenariat avec le CLSH « La Fourmilière », un stage de cirque avec création d'un spectacle. Le stage se déroule du lundi 23 octobre au vendredi 27 octobre 2017, à la salle de sport de Bédée.

Pour les 6/12ans: du lundi au vendredi, de 14h à 17h Tarif: 60€. Pour les 4/5ans: le mardi mercredi et jeudi, de 10 à 11h30. Tarif: 25€.

Renseignement et inscription : ciecharivari@gmail.com ou au 06 87 49 64 34

Spectacle des enfants le vendredi 27 octobre à 16h, gratuit et ouvert à tous et toutes.

Cours de danse polynésienne

Nouveau à Bédée. L'association « Anavai Heepuanui » propose aux enfants et ados, des cours de danse polynésienne, tous les mercredis matin, à la salle de ping-pong. Infos : Marie-Pierre au 06 67 46 43 03 ou Mounette au 06 13 06 72 66.

Agenda de novembre

- **Dimanche 05** Bal Country - American Dream 35 (S.P.)
- **Vendredi 10** Loto- Amicale des Sapeurs-pompiers (S.P.)
- **Samedi 18** Soirée chants marins - BD 2000 (S.P.)
- **Dimanche 19** Concours de palets - Amicale des palétistes
- **Vendredi 24** Concours de belote - Club du beau Chêne.
- **Samedi 25** Atelier culinaire - ATFAL (S.P.)

ASSOCIATIONS :

Pour le flash d'octobre, transmettez vos articles par mail au plus tard le 18/10 : flash.bedee@orange.fr

Pharmacie de garde : contacter Résogarde au 3237